



## renvoi abusif en période d'essai

Par lili2006, le 15/11/2012 à 23:00

Cadre au chômage depuis juin 2011 suite à une liquidation judiciaire, je suis convoqué début septembre pour intégrer une PME suite à 4 entretiens, 1 en avril dernier, 1 entretien téléphonique fin juillet, et un autre entretien début août car il dit être intéressé par ma candidature et que l'entreprise a besoin de qq'un très vite début septembre pour participer à des salons et développer l'activité commerciale d'une façon très générale, mais pas seulement cette activité-là.

Je passe d'ailleurs encore un entretien avant cette date de convocation du 03/09 avec la DC et la personne en charge des RH, cette dernière appuyant fortement ma candidature à plusieurs reprises. Je me présente donc le 03/09 comme demandé, et le DG m'annonce que finalement la date ne lui va pas, me renvoie chez moi ce jour-là et me dit qu'il faudra que je me représente au bureau le 15/10 car rien n'est prêt.

Je n'ai alors toujours pas de contrat de travail et les conditions financières ne sont toujours pas clairement définies et encore moins la fonction précise. Je me représente donc le 15/10 à l'heure demandée. Les conditions financières annoncées ne respectent plus ma demande initiale précédemment abordée, mais je n'ai pas vraiment le choix, je dois travailler. Mon contrat de travail ne me sera présenté que le 31/10 alors que je travaille depuis le 15/10. C'est un CDI avec 2 mois d'essai renouvelables. Précisément un mois après mon arrivée dans l'entreprise et sans une argumentation face à mes compétences, je reçois la nouvelle ce matin par ce même DG que je suis virée, et qu'il est désolé mais vu la conjoncture actuelle, il ne pourrait me garder. Il faut savoir que l'on m'a demandé entretemps de développer commercialement un marché spécifique, puis des marchés à l'étranger, puis de seconder la RH mais que depuis le 1er jour, je n'ai pas de pc qui fonctionne, pas de ligne téléphonique sortante, et surtout aucune orientation professionnelle ou stratégique, étant donné que le DG, seul décisionnaire ds ce domaine est absent 50% du temps.

Ma question est : a-t-on le droit d'être expédié verbalement pendant la période d'essai avec comme seule excuse la conjoncture économique alors que l'on a contacté cette personne depuis avril et juillet ? que dit le code du travail et quels sont mes droits exacts ? car bien entendu entretemps, j'ai communiqué à tous les organismes que j'avais commencé à travailler (pôle-emploi, caf et organisme de formation) et j'ai perdu tous mes droits.

Par P.M., le 16/11/2012 à 09:20

Bonjour,

Déjà, vous ne pouvez pas avoir perdu tout vos droits à condition que l'employeur reconnaisse qu'il est à l'initiative de la période d'essai car apparemment vous ne lui avez pas demandé une confirmation écrite de sa décision ce que je vous conseillerais de faire immédiatement,

sachant qu'il aurait dû respecter un délai de prévenance de 2 semaines qui, s'il vous dispense de l'effectuer doit vous être payés puisque je présume que, même avec retard, vous avez signé le contrat de travail antidaté sinon, vous étiez en CDI sans période d'essai...  
Le motif invoqué pour la rupture de la période d'essai n'est pas valable puisqu'il ne tient pas à vos compétences professionnelles mais vous risquez de manquer de preuve(s) pour le contester...